## CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

## BILL 451.

Loi sur le remboursement et l'ajustement de la dette des quatre provinces de l'Ouest envers le gouvernement du Canada, relative à certains prêts en cours pour des fins d'assistance et autres, et sur le règlement définitif des réclamations des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan quant aux ressources naturelles.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation économique des quatre provinces de l'Ouest, consécutive à la crise mondiale, à la sécheresse, aux conditions de récolte défavorables et aux bas prix des produits primaires, les gouvernements desdites provinces, pendant un certain nombre d'années avant la guerre, ont dû subir des dépenses considérables à l'égard de l'assistance directe et agricole;

Considérant que les gouvernements desdites provinces ont été incapables, pendant la période en question, de trouver des revenus pour une partie de leurs dépenses, aux fins 10 nécessaires de capital et aux fins gouvernementales ordinaires, ou de financer autrement ladite partie de dépenses:

Considérant qu'afin de permettre aux gouvernements desdites provinces de faire les dépenses susdites, le gouvernement du Canada leur a consenti des prêts attestés par des billets du Trésor que lesdits gouvernements ont émis au gouvernement du Canada:

Considérant que, selon les conventions relatives aux ressources naturelles, conclues entre le gouvernement du 20 Canada et les gouvernements d'Alberta et de la Saskatchewan, des commissions royales furent nommées pour faire une enquête et soumettre un rapport sur la question de savoir si le gouvernement du Canada devrait verser une prestation supplémentaire aux gouvernements de ces provinces, afin que ces dernières fussent placées sur un pied d'égalité avec les autres provinces de la Confédération, quant à l'administration et à la régie de leurs ressources naturelles, depuis l'entrée de ces provinces dans la Confédération en mil neuf cent cing: